



# PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL  
Séance du 24.11.2025

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 novembre, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal de la commune d'Alleins sur convocation en date du 19 novembre 2025.

Présents : BRONDOLIN Christian, CHANU Jessica, FAURE Nathalie, GENTE Hélène, GRANGE Philippe, INSERGUET Thierry, NERVI Christian, REYBAUD Anne et WIGT Yves

Absents excusés : GUEZOU Eric et TIBALDI Roxane.

Procurations : GUEZOU Eric à GRANGE Philippe.

---

Monsieur Philippe GRANGE, Président, prend la présidence de cette séance de Comité Syndical et annonce que cette dernière est ouverte à 18h50. Il vérifie que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur NERVI est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Les procès-verbaux des séances des 25 septembre (absence de quorum) et 02 octobre 2025 (report de séance) sont approuvés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président indique que les deux derniers rapports prévus à l'ordre du jour sont retirés car les agents concernés n'ont pas souhaité maintenir leur positionnement sur les créneaux proposés dans le cadre de la mise à disposition auprès de la commune d'Alleins.

Monsieur le Président précise que le Comité Syndical prévu le 16 décembre prochain se tiendra en mairie de Charleval et que la réunion des maires correspondante se tiendra le 09 décembre dans les locaux du siège du SIVU.

### **Rapport N°1 : Approbation du principe de renouvellement de la Convention Territoriale Globale « Alpilles Durance » avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur pour la période 2026/2029**

Monsieur le Président indique que ce rapport est présenté afin d'acter le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain et pour une période de 4 ans.

Il rappelle aux élus présents que les communes doivent procéder au même vote au sein de leurs conseils municipaux respectifs et qu'il est important de préciser qu'il s'agit d'un renouvellement.

Vote à l'unanimité.

### **Rapport N°2 : Approbation du schéma de coopération CTG 2026/2029**

Monsieur le Président précise que ce rapport est présenté dans la continuité du renouvellement de la CTG et qu'il vise à acter le positionnement du SIVU en tant que porteur de la convention et du poste de chargé de coopération globale.

Il précise que la clé de répartition est revue par rapport aux nombre d'habitants de chaque commune en 2024.

Il indique que les dépenses relatives aux fiches actions portant sur la thématique « enfance et jeunesse » sont financées par le SIVU, les communes d'Eyguières et Sénas. Il précise également que les fiches actions relevant d'autres thématiques sont supportées directement par les communes concernées.

Vote à l'unanimité.

### **Rapport N°3 : Approbation de la convention d'adhésion à l'offre de service du pôle santé médecine préventive & prévention et sécurité au travail du CDG13**

Monsieur le Président précise que ce rapport est présenté pour assurer la continuité de l'adhésion du SIVU auprès des services de médecine préventive & prévention et sécurité au travail du CDG13 pour 2 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Vote à l'unanimité.

### **Rapport N°4 : Actualisation de l'organigramme fonctionnel des services du SIVU Collines Durance**

Monsieur le Président indique que la CAF, lors du COTECH CTG du 02 octobre 2025, a demandé le rattachement hiérarchique de la chargée de coopération globale à la direction du SIVU Collines Durance.

Il précise que le SIVU Collines Durance est identifié comme porteur administratif, juridique et financier de la CTG. De plus, il supporte financièrement le poste de chargé de coopération globale pour lequel il perçoit une subvention. Il apparaît donc nécessaire de rattacher hiérarchiquement le poste à la direction du SIVU Collines Durance.

Vote à l'unanimité.

### **Rapport N°5 : Crédit emplois permanents**

Monsieur le Président précise que ce rapport est présenté afin de réactualiser les quotités de travail des agents techniques assurant les fonctions d'agent d'entretien ou d'agents d'entretien et de restauration à temps partiel pour l'année 2026.

Monsieur le Président précise que le premier emploi proposé concerne l'entretien des bureaux du siège du SIVU à raison de 4h par semaine. Il indique que les 2 emplois suivants concernent les agents d'entretien et de restauration positionnés durant les mercredis et vacances scolaires sur les accueils de loisirs de Vernègues et Lamanon.

Il indique également que les postes créés pour le fonctionnement de l'année 2025 seront supprimés début 2026.

Vote à l'unanimité.

## **Rapport N° 6 : Création emplois non-permanents – Accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de créer, en supplément des emplois créés précédemment, deux emplois non-permanents à temps complet pour occuper les fonctions d'agents d'entretien et de restauration sur les accueils de loisirs de Charleval et Vernègues (système de binôme sur ce site) pendant les périodes de vacances scolaires.

Vote à l'unanimité.

## **Rapport N° 7 : Création emploi non-permanent – Contrat de projet**

Monsieur le Président indique que ce rapport est présenté pour permettre de positionner Mme FOURNERON sur le poste de chargé de coopération globale CTG à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, en remplacement de Mme CHIAPELLO positionnée sur un autre poste pour raisons de santé.

Vote à l'unanimité.

## **Rapport N° 8 : Création emploi non-permanent – Accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Président indique que ce rapport est présenté suite au départ à la retraite de Mme BACCHIERI au 1<sup>er</sup> mars 2026 et à la nécessité d'assurer un tuilage avec Mme LE LOARER positionnée pour assurer son remplacement.

Ce tuilage est prévu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est donc nécessaire de créer un emploi non-permanent à temps complet permettant le remplacement de Mme LE LOARER sur le poste d'assistante administrative polyvalente.

Vote à l'unanimité.

## **Rapport N° 9 : Création emploi permanent**

Monsieur le Président indique que ce rapport est présenté pour permettre la reprise et l'allégement de la charge de travail de Mme CHIAPELLO, actuellement en arrêt de travail pour raisons de santé.

Cet emploi à temps complet va également permettre la mise en place d'un télétravail à raison de 3 jours par semaine, conformément aux recommandations de la médecine du travail.

Vote à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **QUESTIONS DIVERSES**

/

Prochain comité :

Mardi 16 décembre 2025, sur la commune de Charler

Fin de la séance à 20h40.

Le Secrétaire de Séance  
Christian NERVI

Le Président  
Philippe GRANGE



